

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ville de Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2026_MSP_AMO_SD
Date de mise en ligne :	Le mercredi 04 février 2026 à 11:10:10
Date de clôture :	Le mercredi 04 mars 2026 à 12:00:00
Titre :	Mission de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la mairie de quartier en Maison des Services Publics sur le quartier du Plateau de Haye à Nancy
Descriptif :	La présente consultation a pour objet une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la reconstruction de la mairie de quartier du Plateau de Haye à Nancy, en une Maison des Services Publics. La mission confiée au programmiste portera sur l'élaboration du programme général et du programme technique détaillé de l'opération, ainsi que sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition des besoins, des objectifs et des contraintes du projet.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 2 Posée le 19/02/2026 à 14:48:28

Bonjour,

- Pour la phase 3, confirmez-vous que vous n'attendez aucun appui lors de la phase candidature du concours (rédaction des pièces, élaboration des critères, cadre d'analyse, analyse...) ?
- Pour la phase 3, lors de la phase offre du concours confirmez-vous que vous attendez uniquement un appui à la rédaction des pièces administratives et non une rédaction complète ?

Merci. Bien cordialement.

Répondue le 20/02/2026 à 10:31:48

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-dessous la réponse aux questions posées :

- Pour la phase de candidature, mentionnée en phase 3, nous n'attendons pas d'appui spécifique de la part de l'AMO, a minima un échange sur la composition de l'équipe et le choix des références.
- Pour la phase offre de concours, nous attendons un appui, et non une rédaction complète, pour notamment les pièces techniques à remettre dans l'offre de la MOE.

Cordialement.

Question n° 1 Posée le 17/02/2026 à 12:33:16

- Phase 1, confirmez-vous que le délai de 1 mois comprend les délais de validation de la MOA ? Le délai de 1 mois étant déjà très restreint au vu de la demande d'échanges avec les parties prenantes et utilisateurs.
- Phase 3, confirmez-vous que le délai indiqué de 2 mois ne comprend pas le temps de travail

des candidats sur la réalisation de leur offre ?

• Les anciennes cellules commerciales des Tamaris ont-elles déjà été démolies ? Si non, la mission doit-elle prendre en compte le chiffrage de la démolition, désamiantage, éventuelle dépollution des sols ?

Répondue le 20/02/2026 à 10:29:47

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-dessous la réponse aux questions posées :

- Phase 1 : Le délai de 1 mois ne comprend pas la validation de la MOA. Il n'est pas demandé d'audit. Une démarche de concertation avec les agents et les habitants a été réalisée par COPTERIA et a aboutit à une synthèse des besoins.*
- Phase 3 : Cette phase comprend uniquement la phase de rédaction des pièces du DCE, elle ne comprend pas la période dédiée à la production de l'offre de concours.*
- Les Tamaris vont être démolis en 2026, c'est un site qui est ciblé mais il est possible qu'un autre site à réhabiliter soit proposé sur la plateau de Haye. La gestion de la démolition des Tamaris n'est pas à prendre en compte.*

Cordialement.
